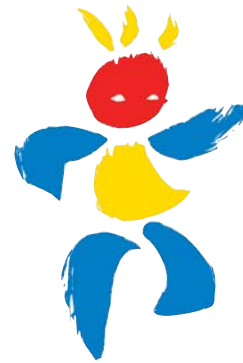


snuipp
.fsu



Vive l'école
maternelle !

Congrès de l'AGIEM - juin 2006

Socle commun

Le projet de décret relatif au socle commun de connaissances et de compétences ne concerne que la scolarité obligatoire. Or les apprentissages ciblés dans les sept domaines retenus, comme l'expression orale pour la maîtrise de la langue sont engagés dès le cycle 1. Serait-ce une remise en cause de l'importance des apprentissages à l'école maternelle? La logique du décret semble oublier les bases et ne reposer que sur un empilement de connaissances. Le Snuipp refuse cette conception et revendique que chaque enfant puisse d'accéder à une culture commune élevée.

Lecture

Dans les programmes de 2002, le rôle déterminant de l'école maternelle dans la structuration de l'apprentissage de la langue était clairement affirmé. Les enseignants de CP pouvaient alors s'appuyer sur les compétences visées en grande section. On peut se réjouir que la circulaire de rentrée 2006 y fasse à nouveau référence, après l'avoir «zappée» en 2005. L'accent est mis sur la coordination des enseignements dispensés à l'école maternelle et à l'école élémentaire, essentiellement l'apprentissage de la lecture. Cependant cet apprentissage à l'école maternelle est réduit au « *travail engagé sur les sonorités de la langue... qui doit être poursuivi aussi longtemps que nécessaire* » (BO du 31 mars 2006). Ces directives sont en contradiction avec les programmes de l'école maternelle de 2002, toujours en vigueur. Le Snuipp continue à défendre une approche diversifiée de l'entrée dans l'écrit.

À la conquête de la pensée

« *L'histoire de l'école maternelle éclaire son originalité.* » Anne Marie Gioux, Inspectrice générale rappelle ainsi qu'elle a été conçue « *pour mettre les enfants de la classe ouvrière à l'abri du besoin, de la mort même, puisque ceux dont les mères parlaient à la manufacture étaient livrés à eux-mêmes* » elle « *est devenue progressivement une école de l'éveil et de la sensibilité* » et prend de ce fait « *une place à part entière dans la construction des apprentissages* ». *

Apprendre à devenir élève

Bien que n'entrant pas dans le cadre de l'école obligatoire, la maternelle a gagné la confiance des parents. Aujourd'hui, quasiment tous les enfants de trois ans sont scolarisés et plus personne n'imagine que l'école commence au C.P. Chacun sait que se joue à l'école maternelle des apprentissages indispensables : c'est là que l'enfant apprend à devenir élève, qu'il acquiert une autonomie nécessaire au cheminement scolaire, qu'il commence à travailler et à apprendre avec les autres, que se joue un positionnement vis à vis de l'école et des apprentissages qui comptera dans le reste de sa vie scolaire. Les enfants dont les parents sont le plus éloignés de la culture scolaire ont d'autant plus besoin de la maternelle.

Évaluer les compétences ?

L'école maternelle a gagné ses lettres de noblesse. Ecole non obligatoire, elle est dotée maintenant de programmes officiels. Sa spécificité est reconnue par la loi d'orientation de 1989 qui en fait le « *cycle des apprentissages premiers* ». Les programmes de 2002 précise que l'école maternelle constitue « *le socle éducatif sur lequel s'appuient et se développent les apprentissages.* »

Mais si les programmes de 1995 et 2002 ont participé à la reconnaissance de la maternelle, le peu de temps de formation, l'absence de temps de concertation, de possibilités pour travailler en équipe por-

tent atteinte à la spécificité de sa pédagogie. Aujourd'hui par exemple une réflexion s'impose sur l'évaluation. Que signifie évaluer une compétence ? Comment est-il possible de l'évaluer ? Comment en rendre compte aux parents ? Pour le psychosociologue Jean Epstein, « *Un enfant a besoin d'être évalué en fonction de sa propre progression, avec des données corrigées, qui veulent dire qu'il peut aussi régresser. Tenir compte de données affectives, et non évaluer en fonction de sa pseudo conformité à la pseudo moyenne des autres. La notion même de normalité s'élargit.* » *

Privilégier les apprentissages fondamentaux

« *L'enfant à la maternelle est un futur élève, je dirais un très bon élève si l'école maternelle sait conserver sa fonction maternelle et ne pas être pré-primaire, si elle sait privilégier chez cet enfant les apprentissages fondamentaux qui précèdent les apprentissages d'ordre cognitif* » indique encore Jean Epstein. * Or, la pression existe sur l'école maternelle pour aller plus vite sur certains apprentissages. C'est notamment le cas par rapport à la lecture. Et les dernières déclarations et décisions du Ministre ne sont pas pour nous rassurer. L'angoisse des parents peut parfois nous conduire à transformer les grandes sections en pré C.P. Or nous savons que l'apprentissage de la lecture en maternelle passe par d'autres objectifs et modalités de mise en oeuvre : on peut se rappeler les propos de Pauline Kergomard, « *ils ne parlent pas parce qu'ils ne pensent pas, ils ne pensent pas parce qu'ils ne vivent pas, faites les vivre, ils parleront.* ».

Entrer à l'école est une étape importante dans la vie d'un enfant. C'est parfois la première séparation d'avec sa famille. C'est un monde nouveau qu'il lui faut conquérir. Un

monde où il n'est plus au centre, un monde régi par des règles. L'école maternelle va aussi permettre à l'enfant de conquérir le pouvoir de la pensée. Pour Roland Préhembaud, I.E.N, « *Il s'agit bien de faire fonctionner une Ecole maternelle qui soit réellement adaptée à l'âge des enfants, à la situation actuelle de la petite enfance (notamment dans les zones sensibles) sans pour autant oublier que l'Ecole maternelle constitue l'entrée dans une institution qui a ses perspectives, ses enjeux, ses contraintes et un projet d'enseignement.* »*



trent que les bonnes conditions de scolarisation sont indispensables pour que cette scolarisation soit un facteur de réussite (effectifs, locaux, souplesse horaire...).

Pourtant une école malmenée

Alors que la hausse des naissances depuis 1999 a pour conséquence l'augmentation du nombre d'élèves de 2 à 5 ans, l'école maternelle est considéré comme réservoir de postes. Dans un grand nombre de départements, le taux de scolarisation des enfants de deux ans a chuté et en moyenne nous sommes passés de plus de 35 % de scolarisation des enfants de 2/3 ans en 1995 à environ 21 % aujourd'hui. Dans d'autres départements, des demi postes sont créés en maternelle, pour l'accueil des 2/3 ans. La question des effectifs dans les classes se pose donc de manière de plus en plus aiguë. Comment dans ces conditions, prendre en compte les besoins de chaque enfant et assurer de bonnes conditions d'entrée dans les apprentissages ? Le SNUipp demande la mise en oeuvre d'un plan d'abaissement des effectifs à l'école maternelle (25 élèves par classe, 20 dans les ZEP et 15 dans les sections de petits) par l'ouverture de postes en nombre suffisant. La scolarisation des enfants de 2/3 ans doit être prise très au sérieux. C'est aux familles, en lien avec les enseignantes de pouvoir faire le choix du moment de la rentrée de leur enfant à l'école. Tous les spécialistes, toutes les expériences mon-

Renforcer la formation

La formation initiale, réduite à peau de chagrin dans de nombreux IUFM, est souvent cantonnée à un cloisonnement disciplinaire qui ne tient pas assez compte de la dimension transversale des apprentissages ni des temps d'apprentissage dits « informels » (passage aux toilettes, habillage, sieste...) pourtant important dans la construction des modes d'apprentissage des très jeunes enfants. La formation continue répond rarement aux besoins de mise à jour des connaissances des enseignants sur les derniers travaux de recherche.

Pour un engagement fort

Aussi, plus que jamais nous devons faire valoir l'importance du rôle de la maternelle pour favoriser la réussite de tous les élèves. Ceci suppose un engagement fort sur les priorités d'actions qui doivent être mené aujourd'hui à l'école maternelle pour répondre aux besoins des enfants et aux exigences de la société. Cela suppose aussi de lui donner tous les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

* Citations extraites des colloques du SNUipp de 2002 et 2004)

Loi sur le handicap

Si la loi du 11 février 2005 constitue une avancée, elle se met en place dans une situation de stagnation voire de recul budgétaire. Tout enfant présentant un handicap ou un trouble invalidant est dorénavant inscrit dans l'école de son secteur. La prise en charge est confiée à un maître référent sur demande de la famille La maternelle sera de fait la première école à scolariser ces enfants. Or, l'information a-t-elle été donnée à tous les enseignants sur le contenu de la loi et les modalités de sa mise en oeuvre ? Quelle formation initiale et continue est prévue ? Comment aborder avec la famille le handicap ou le trouble repéré par l'école quand la famille n'est pas prête à l'accepter? La Maison du handicap créée dans chaque département prendra-t-elle en charge les enfants en grande difficulté avec des troubles du comportement comme l'ont déjà annoncé des inspecteurs d'académie ? Les RASED déjà trop peu nombreux seront-ils sollicités, et pérennisés ? Les AVSI vont-ils disparaître en maternelle et être remplacés « à bas prix" par des EVS ? Quelle formation pour ces EVS, recrutés sur des emplois précaires de durées variables, par des institutions différentes.

Les moins de trois ans

Sur 2,3 millions d'enfants de moins de 3 ans, la moitié était gardée au foyer par un parent, en 2002. Dans plus de 50 % des cas, ce parent bénéficie de l'Ape, versée à partir du 2e enfant sous condition d'activité professionnelle antérieure. Un enfant sur 5 est accueilli au domicile d'assistantes maternelles agréées, les parents bénéficiant à ce titre de l'Afeama. Plus d'un enfant sur dix est accueilli dans une crèche subventionné par la Caf. un chiffre qui devrait augmenter grâce aux plans crèche. Enfin, 19% des enfants sont gardés sans aide publique, en dehors du foyer familial.

La scolarisation, combat plus que jamais d'actualité !

En effet, la scolarisation des moins de 3 ans est en recul ou en stagnation dans la totalité des départements même dans les académies où elle est affichée comme une priorité. Elle est passée de 29.14 % en 1999/2000 à 21.80 % en 2004/2005 avec cependant des disparités : plus de 53 % en 2003 dans les académies de Rennes et Lille, autour de 6% dans le Loiret et la Seine et Marne. Contrairement aux propos très médiatisés sur « la nocivité de la scolarisation précoce », une étude du SIGES montre que la réussite des élèves augmente avec la durée de scolarisation en maternelle (59.5 % de chances de ne pas redoubler pour un an de scolarisation en maternelle, 69.7 % pour 3 ans et 71.6 % pour 4 ans). La scolarisation des 3 ans connaît elle aussi une légère érosion : 88.5 % en 2002/2003 et 88 % en 2003/2004. De plus des expérimentations de scolarisation à mi-temps se mettent en place dans certains départements. En fait la maternelle est utilisée comme un réservoir de postes. Ce que l'on peut aussi constater en matière d'effectifs où il n'est pas rare de voir monter les effectifs à 30 par classe voire plus.

Prévenir la violence dès la maternelle

Graines de crapule ?

En 1967, dans "le Groupe et la Demande", Fernand DELIGNY écrivait, pour "Graine de crapule" : "Je n'ai jamais eu ni goût, ni talent, pour le façonnage des caractères. Je sais bien que, de par le monde, des éducateurs s'ingénient à modeler cet "homme nouveau" que l'État leur demande ou leur commande".

Entendre et comprendre... pour répondre

Tous les enfants ne trouvent pas d'eux-mêmes place parmi les autres, ils n'ont pas tous les moyens d'explorer ce monde et de s'y faire une place afin de s'y construire parmi les autres. Les enseignants essaient de comprendre pour adopter un comportement adapté, et

aidant.

Comprendre ne veut pas dire excuser, mais reconsidérer les phénomènes observés. « J'accueille ton comportement, mais je ne l'accepte pas forcément, et mon action devrait t'aider à trouver des moyens acceptables de trouver ta place parmi les autres ». La réponse des adultes doit être fiable, prévisible, contenante, déterminée. Une non-réponse des adultes est vécue comme un abandon, un laisser-faire.

Si l'enfant ne trouve pas de contenance dans son environnement, il risque de mettre cette force au service d'une violence destructrice. S'il ne trouve pas de compromis, il risque d'exercer cette violence contre quelqu'un ou contre lui.

La parole qui accompagne est importante : « Peut-être... que tu es en colère, que tu n'as pas compris ce que l'autre voulait de toi, ou que tu as eu peur qu'il te fasse mal ? ». Les mots que nous mettons sur les événements peuvent aider l'enfant à comprendre et à désamorcer son comportement violent pour lui permettre d'ajuster sa relation aux autres, sans leur faire du mal, et sans se nuire à lui-même.

C'est un travail qui s'inscrit dans la durée et dont les résultats ne sont pas toujours spectaculaires, immédiats, mais dont les effets visent le long terme, la construction identitaire du sujet dans sa relation à l'autre.

Permettre à l'enfant de créer, jouer, parler

Le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) constitue un dispositif ressource dans l'école et ces personnels peuvent mettre en place des actions qui constituent un dispositif préventif des difficultés comportementales, avant même qu'il soit question de trouble. La parole, le langage, mais aussi le jeu, la création, la métacognition, vont permettre à l'enfant de multiples expériences où il pourra entrer dans un processus de symbolisation, d'apprentissage en renforçant le sentiment d'exister et la confiance en soi.

En proposant des situations de communication et de création, nous permettons à l'enfant de s'ouvrir à la décentration, et de ce fait, de grandir et de se socialiser. La loi transmise par le langage donnera aux enfants un autre moyen d'exprimer leur agressivité, tout en les sécurisant. Pour les enfants qui n'ont pas de difficultés particulières, ça se passera comme ça et très vite. Pour les enfants qui rencontrent des difficultés et qui n'auront pas été mis dans la loi, il y aura persistance sur ce mode de passage à l'acte.

Maryse METRA. 15 mai 2006
Rééducatrice de l'Éducation nationale.
Formatrice à l'IUFM de Lyon

(Cette prise de position est extraite d'un article plus argumenté qui paraîtra en octobre dans la revue L'ERRE de la FNAREN)

L'agressivité chez le tout petit n'est pas de la violence

Le collectif « Pas de zéro de conduite pour les enfants de 3 ans » a réagit au rapport de l'INSERM sur le dépistage des « troubles de conduite ». Il a récemment organisé un colloque pour alerter l'opinion sur les incidences d'une telle expertise. Et publié un ouvrage "Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans" aux éditions ERES. Nous avons interrogé SYLVIANE GIAMPINO psychanalyste, psychologue, fondatrice de l'Association Nationale des Psychologues pour la petite enfance.

• *En quoi le rapport de l'Inserm est-il problématique ?*

Tout d'abord pour sa validité scientifique car il s'appuie uniquement sur des études anglo-saxonnes, sans prendre en compte ni les publications, ni l'expertise française. Il parle d'un trouble non reconnu pas les spécialistes Français: le trouble des conduites, dont la définition va de la désobéissance à la délinquance avec agressions physiques. Or, certains des symptômes invoqués ne relèvent pas de la psychiatrie mais de la morale ou de la police. Ce rapport laisse à penser que tout se joue avant 3 ans, idée pourtant remise en cause depuis plus de 20 ans ! De plus, il ignore le rôle crucial de l'environnement. En fait, si l'on suit la logique de ce rapport la prévention revient à un dépistage stigmatisant les comportements qui s'écartent de la norme sociale.

• *Vous voulez dire que tous les comportements ne sont pas problématiques ?*

Certains symptômes, répertoriés dans ce rapport, sont au contraire des signes de bonne santé psychique chez l'enfant ! Ainsi, les manifestations d'opposition entre 24 et 36 mois montrent que l'enfant est en train de forger les contours de sa personnalité. Il se confronte aux interdits, il vérifie qu'il y a quelqu'un en face et que lui-même est quelqu'un. Lui montrer qu'il existe des règles et des limites est nécessaire, mais de là à en faire des signes précurseurs de délinquance ! À inquiéter ainsi familles et professionnels on risque de bloquer ses processus de développement normal et de déclencher des inhibitions.

• *Comment organiser la prévention ?*

La prévention psychologique est efficace s'il y a multipli-

cité des approches, et qu'elle ne cible un problème spécifique. Si elle est ouverte, bienveillante et en réseau. Plus l'enfant est jeune plus il se construit en prenant appui sur le regard qu'on pose sur lui. La prévention est une attitude globale qui consiste à mettre en place des personnes et des services pour que parents et enfants puissent transformer leur détresse en demande d'aide afin d'aller mieux. En France, des actions de prévention existent depuis quarante ans. Le rapport de l'INSERM ignore le travail des services de protection maternelle et infantile, celui des CMP, l'existence des lieux d'accueil parents/enfants, les REAP etc. Mais il est vrai, là comme ailleurs, que les services sociaux et de soins sont débordés, et l'attente pour des consultations interminable.